

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/09/2020

Dossier complet le :

22/09/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0221

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement de 1,02 hectares de forêt sur la commune de Lorgues pour la SCEA DA VINI CODE en vue d'une plantation de vignes AOP Côtes de Provence en culture agrobiologique.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA DA VINI CODE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Edouard GARIN, Gérant.

RCS / SIRET

8 8 0 9 5 6 9 7 4 0 0 0 1 3

Forme juridique S.C.E.A.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement d'une superficie de 1,02 hectares classée en zone agricole et en zone AOP Côtes de Provence (référence cadastrale D 1583 pour partie et les parcelles D 868 et D 869).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste essentiellement à défricher une ancienne zone viticole afin de poursuivre la création du vignoble de la SCEA DA VINI CODE, limitrophe d'une zone de 50 hectares de vignes. Aucune démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est de poursuivre et finaliser la création d'un vignoble de 3 hectares en culture agrobiologique sur des parcelles qui étaient plantées en oliviers et en vignes à la fin du 19^e siècle. Ces parcelles sont classées en zone agricole dans le PLU de Lorgues et elles bénéficient de l'A.O.P. Côtes de Provence.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage puis extraction des terres en vue de leur commercialisation en bois de chauffage. Viendra ensuite l'arrachage mécanisé des souches durant la période hivernale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Au cours de l'année 2021, le passage croisé d'un ripper sera effectué suivi du passage d'un chisel et d'un broyeur de pierre. Les terres ainsi préparées seront prêtes à planter pour l'année 2022. L'ensemble des travaux sera réalisé par l'entreprise URBAVAR de Salernes (83690).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	1.02 hectares
Superficie du massif	plusieurs milliers d'hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin vicinal dit de Saint Lambert

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 45' 29" 64 Lat. 06° 38' 24" 08

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet se situe dans le périmètre de protection éloignée de la source d'Entraigues, située sur la commune de Vidauban. La distance qui sépare le projet de la zone de captage de la source est de plus de 3.500 mètres. De plus, le captage de la source est situé à une profondeur de 100 mètres alors que le projet est lui situé à une altitude de près de 200 mètres, soit un dénivelé de près de 300 mètres, ce qui rend très improbable les risques de pollution, le projet étant envisagé en agrobiologie, peu consommateur de produits phytosanitaires.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situé à environ 500 mètres de la limite nord de la zone Natura 2000 (voir plan joint en annexe 6). Le projet n'impacte pas cette zone de protection qui est elle de plusieurs milliers d'hectares situés plus au sud et principalement le long de la vallée de l'Argens.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	En 2010, lors d'une précédente demande de défrichement, nous avons reçu sur le terrain pour un "Procès Verbal de reconnaissance de bois à défricher", Monsieur Vincent PETIT, Technicien Chef des Travaux Forestier de l'Etat, qui concluait : "Au cours de la reconnaissance, aucune présence d'espèces protégée n'a été décelée". (Voir compte rendu en annexe 8).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet est situé à plus de 1.200 mètres de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type II "Vallée de l'Argens". Son incidence sera nulle compte tenu du vignoble existant et de l'espace boisé qui les sépare. De la même façon, un espace boisé de plus de 500 mètres de large sépare le projet de la pointe extrême nord de la Zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est l'aboutissement de la création d'un vignoble débuté il y a 10 ans. Le projet global était de recréer le vignoble qui existait à la fin du 19^e siècle et qui avait disparu. Plusieurs défrichement ont été autorisés afin de remettre en culture des parcelles gagnées par la forêt. La proximité d'un grand vignoble des Côtes de Provence et le classement en A.O.P. de la totalité des parcelles du projet par l'I.N.A.O. montrent l'intérêt même du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble du projet porte principalement sur 3 parcelles dont la superficie totale est de 4 ha 33 a 42 ca. Sur cet ensemble, 1 ha 98 a 00 ca ont déjà été défrichés et l'objet de la demande porte sur 1 ha 02 a 00 ca. Les 1 ha 33 a 42 ca restant seront maintenus volontairement en zones boisées, sous formes de haies et de bosquets de chêne vert, entre les parcelles de vignes créées.

L'ensemble ainsi créé sera la continuité du vignoble existant, sans nuire au paysage ni aux espèces protégées et la conservation de surface boisées sur le site, servira au maintien de la biodiversité et à la préservation des continuités écologiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il ne me semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale, ce qui fut la conclusion du rapport de Monsieur V. PETIT en 2010. Le vignoble ainsi terminé sera la continuité du vignoble existant et n'entraîne donc pas de mitage du massif forestier. Le maintien de zones boisées diminuera les impacts potentiels sur la biodiversité et les caractéristiques paysagères seront maintenues.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux zones de protection de la tortue d'Hermann Annexe 7 : Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF II Vallée de L'Argens Annexe 8 : Compte rendu de Monsieur Vincent PETIT

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lorgues

le, 22 septembre 2020

Signature

